
PARIS. — IMPRIMERIE DE BÉTHUNE ET PLON,
Rue de Vaugirard, 36.

OEUVRES COMPLÈTES

DU BIENHEUREUX

A.-M. DE LIGUORI,

ÉVÊQUE DE S^T-AGATHE DES GOTHES,

PUBLIÉES

PAR UNE SOCIÉTÉ D'ECCLÉSIASTIQUES, SOUS LA DIRECTION DE
MM. LES ABBÉS VIDAL, DELALLE ET BOUSQUET.

Ouvrage dédié à Mgr. l'Archevêque de Paris.

—

TOME TREIZIÈME.

—

OEUVRES ASCÉTIQUES.

TRADUCTION DES PSAUMES ET DES CANTIQUES DE L'OFFICE DIVIN.



PARIS,

PARENT-DESBARRES, ÉDITEUR,

RUE DE SEINE, 48.

—

1835.

TRADUCTION
DES PSAUMES
ET
DES CANTIQUES
DE L'OFFICE DIVIN.

A N. S. P. CLÉMENT XIV.

TRÈS-SAINT PÈRE.

Ayant entrepris le présent ouvrage dans les derniers jours de ma vie , puisque je suis arrivé à l'âge de la décrépitude , et que d'un jour à l'autre j'attends la mort ; et cet ouvrage étant une explication des psaumes de David , qui sont , après l'usage des sacremens et la lecture de la parole divine , la plus sainte occupation des personnes consacrées à Dieu , qui exercent sur la terre l'office que font les anges dans le ciel , en célébrant les louanges divines ; j'ai cru ne pouvoir mieux faire que de le dédier à Votre Sainteté , qui est le chef visible de l'Eglise , et qui , sur cette terre , tient la place de Jésus-Christ. Je ne veux point m'étendre ici à détailler les louanges que mérite Votre Sainteté , à mille égards , en sorte que pour ne point offenser sa modestie , je m'abstiens de louer en particulier ces exemples qui brillent aux yeux de tout le monde , sa vie

mortifiée , son détachement des parens et de toutes les considérations humaines : mais je ne puis passer sous silence cette glorieuse prudence que Votre Sainteté a fait paraître lorsqu'elle a cherché par tant de moyens sages à apaiser les différends qui agitaient les amis du bien de l'Eglise. Au milieu de ces entreprises , j'espère que Votre Sainteté agréera ce travail, qui pourra être utile à tous ceux qui récitent l'office divin, parmi lesquels il s'en trouve un grand nombre qui ignorent presque entièrement la langue latine, la signification des paroles, et bien moins encore le sens des psaumes; tandis que d'un autre côté, les psaumes sont si difficiles à entendre , qu'à peine les hommes instruits peuvent-ils y parvenir. Et quoiqu'il y ait eu plusieurs savans qui ont cherché à les expliquer, néanmoins parce que les uns ont parlé latin, et parce que les autres ont écrit d'un style élevé, il en est résulté que leurs travaux n'ont point été aussi généralement utiles qu'il était à désirer. C'est pourquoi je me suis appliqué à rendre aussi bien que j'ai pu le sens des psaumes intelligible, afin que tous pussent comprendre ce qu'ils disent, et qu'ainsi ils récitassent les heures canoniales avec une plus grande attention. En attendant, je mets ce livre aux pieds de Votre Sainteté, afin qu'elle le corrige, s'il mérite correction, et qu'elle le bénisse, si elle prévoit qu'il puisse produire du bien dans le monde; humblement pros-

terné aux pieds de son trône apostolique , je baise
dévotement ses pieds sacrés , et lui demandant
sa sainte bénédiction , je m'incline , protestant
que je serai toujours ,

De Votre Sainteté ,

L'humble , le dévoté et l'obéissant fils et
serviteur.

ALPHONSE MARIE,

Evêque de Sainte-Agathe des Goths.

DESSEIN DE CET OUVRAGE.

I. Le cardinal Bellarmin, en parlant des psaumes, dit que le psautier est un abrégé de tout l'ancien Testament, puisque tout ce qu'a écrit Moïse sur l'histoire et sur la loi, et tout ce qu'ont dit les autres prophètes, s'y trouve renfermé, comme dit S. Augustin dans sa préface sur les psaumes : *Psalmorum liber, quæcumque utilia sunt ex omnibus (libris canonicis) continet.... et communis quidam doctrinæ thesaurus est, singulis necessaria subministrans.* D'ailleurs chacun de nous peut comprendre, pour peu qu'il y fasse attention, combien les psaumes sont remplis de lumières divines, de saints documens, de ferventes prières, et de prophéties spéciales, particulièrement au sujet de la rédemption humaine opérée par Jésus-Christ. Il faut observer les psaumes 2, 15, 21, 44, 68 et autres, où le prophète prédit clairement le règne du Christ, sa naissance, sa prédication, ses miracles, sa passion, sa résurrection, son ascension au ciel, et la propagation de l'Église, comme Jésus-Christ même le disait à ses disciples : *Quoniam necesse est impleri omnia quæ scripta sunt in lege Moysi, et prophetis, et psalmis, de me.* (Luc. xxiv. 44.) En un mot, les psaumes respirent d'un bout à l'autre les sentimens d'amour divin, de patience, d'humilité, de douceur, d'oubli des injures, de force d'ame, et de confiance en Dieu. C'est pourquoi, quiconque récite l'office divin doit s'appliquer à lui-même les sentimens et les actes de sainte crainte, de confiance en Dieu, d'ac-

tion de grâce, de bons désirs, d'humilité, d'offrande, d'amour et de louanges, que David produisait, et surtout les prières qu'il faisait pour demander à Dieu le pardon, la lumière et le secours; car le Seigneur ayant destiné les psaumes à être récités dans toute l'Église, il a certainement eu pour fin, que chacun de ceux qui les réciteraient s'appliquât à lui-même ces actes et ces prières que David faisait pour lui; et les demandes que David faisait pour le peuple hébreu, chacun doit se proposer de les faire pour tous les chrétiens. De même aussi, quand David parlait de ses ennemis, on applique ordinairement, selon le sens littéral, ce qu'il disait, aux ennemis qui le persécutaient. Mais nous devons l'appliquer aux démons qui sont nos plus cruels ennemis, et qui cherchent à nous ôter la vie de l'âme plutôt que la vie du corps.

II. Il y a plusieurs psaumes qui sont faciles à entendre, mais il y en a plusieurs autres qui sont difficiles et obscurs; en sorte que les saints pères ont employé toutes leurs études à les rendre intelligibles et utiles aux fidèles, autant pour l'explication des dogmes et de la morale, que pour la prédication et le profit commun de tous les hommes. Lorsque je parlerai, dans le présent ouvrage, des versets les plus faciles, j'en donnerai une simple traduction, afin que tous ceux qui sont obligés à réciter les heures canoniales les disent avec une plus grande attention et avec un plus grand profit spirituel, en comprenant ce qu'ils disent, et en goûtant les maximes célestes et les saintes affections qui sont contenues dans les psaumes. Oh! combien est grand le mérite d'un seul office récité avec dévotion!

III. En parlant des passages obscurs, je confesse en vérité, que quand j'entrepris cet ouvrage, je crus entre-

prendre une chose facile , attendu que j'avais fait une bonne provision d'excellens interprètes ; mais lorsque je mis la main à l'œuvre , j'ai vu que c'était au contraire une chose très-difficile et très-fatigante ; en sorte qu'en plusieurs endroits j'ai été souvent interdit , et j'ai balancé pour savoir à quel sens je devais m'arrêter parmi les explications si nombreuses des interprètes. Quelquefois il m'est arrivé d'employer une heure pour interpréter un verset , et après avoir examiné plusieurs commentateurs , je suis demeuré plus indécis qu'auparavant , en voyant des opinions si différentes. Enfin , pour ne point abandonner l'œuvre , je résolus de ne pas rapporter toutes les diverses explications des interprètes et toutes les questions que font les érudits , me bornant à exposer simplement l'explication qui me paraissait adoptée par le plus grand nombre , et qui était en même temps la plus conforme à notre version vulgate ; c'est ainsi que j'ai fait. Don Xavier Mathei , dans sa docte et laborieuse traduction des psaumes , remarque fort bien que les critiques modernes , et spécialement les protestans , embrassent volontiers une version quelconque , pourvu qu'elle soit différente de la Vulgate , sans examiner si elle est meilleure ou plus mauvaise.

IV. Il n'y a point de doute , en soi , que le texte hébreu étant le texte original , il ne doit être préféré à toutes les autres versions ; mais , comme le veulent plusieurs savans , l'original hébraïque n'est point exempt de fautes , puisque quelques-uns disent avec Salmeron et Murino , qu'il a été corrompu par les Juifs , en haine du christianisme ; d'autres assurent , avec le cardinal Bellarmin , qu'il s'y est introduit plusieurs erreurs , soit par l'ignorance , soit par la négligence des copistes ; et sur-

tout parce que, depuis le cinquième siècle, les Massoret, docteurs juifs, y ont ajouté les points qui n'y étaient pas autrefois, et qui tiennent lieu de voyelles. Or, ces points occasionnent plusieurs équivoques et des interprétations diverses; et c'est à cause de cela que le concile de Trente n'a pas voulu déclarer authentique le texte hébreu, comme il l'a fait pour le texte latin de la Vulgate, donnant pour raison que ce dernier était exempt d'erreur, du moins touchant les dogmes de la foi et les préceptes de la morale. En outre, don Mathei, que nous venons de citer, dit, dans sa dissertation sur *la tradition et la conservation des livres sacrés*, etc., que, lorsqu'il se trouve quelque différence entre le texte hébreu et la Vulgate, nous devons nous en tenir à la dernière : « Non pas, dit-il, que la » Vulgate soit une traduction plus authentique que l'original, mais parce qu'il est à croire qu'il y avait variété » dans les anciens manuscrits sur ce passage, et que la » vraie version est celle dont s'est servi l'auteur de la Vulgate, qui a mérité ensuite l'approbation de l'Eglise. » Du reste, soyons persuadés que plusieurs versets des psaumes sont tellement obscurs, que, quelque application qu'on mette à en obtenir l'intelligence certaine, on ne peut y parvenir, à moins d'être éclairé d'une lumière divine extraordinaire.

V. Il ne manquera pas de gens qui diront qu'après les explications que tant d'auteurs ont données des psaumes, mon travail paraît inutile; mais je confesse qu'il a été d'un grand profit au moins pour moi-même; car, depuis que j'ai fait cette traduction, je reconnais que je récite l'office avec plus d'attention qu'auparavant, alors que je ne comprenais pas plusieurs des versets que je récitais : ainsi, j'espère que quelques autres pourront en retirer le même

profit. C'est pourquoi j'ai pensé à présenter ma traduction, non pas dans l'ordre où se trouvent les psaumes dans le psautier, mais comme ils sont placés dans le bréviaire, afin que cela soit plus commode pour ceux qui sont obligés à réciter l'office.

VI. Il y a aussi plusieurs questions préliminaires que discutent les saints interprètes, touchant l'auteur des psaumes; touchant le texte qu'il faut considérer de préférence, savoir, l'hébreu, le grec ou le latin; touchant leurs titres, et touchant la manière dont ils ont été écrits, savoir en prose ou en vers. Pour ce qui regarde ces sortes de controverses, j'exposerai ici succinctement les opinions les plus généralement reçues, et je laisserai aux lecteurs la liberté de faire une étude plus longue, pour s'assurer de la vérité, s'ils peuvent la trouver.

VII. Touchant l'auteur des psaumes, on ne peut nier que le saint roi David n'ait été l'auteur, au moins d'une grande partie d'entr'eux, puisque les psaumes qui étaient chantés par les lévites dans le temple, portent le titre de Psaumes composés par David. *Et levitæ (stabant) in organis carminum Domini, quæ fecit David rex ad laudandum Dominum.* (II. Paralip. vii. 6.) Plusieurs docteurs de l'Église, comme S. Augustin, S. Jean Chrysostôme, Théodoret, etc., veulent que David ait été le seul auteur des psaumes. Mais S. Hilaire, S. Athanase, S. Isidore de Péluse, etc., assurent qu'il y a plusieurs psaumes qui appartiennent à des auteurs différens; tels sont ceux qui portent les noms de quelques autres personnages, comme Asaph, Idithun, Ethan, etc. S. Jérôme écrit: *Psalmos omnes eorum testamur auctorum, qui ponuntur in titulis.* Mais S. Augustin et Théodoret disent que ces noms n'étaient point ceux des auteurs, mais plutôt ceux des chantres;

néanmoins, S. Jérôme, d'après le même sentiment, dit : *Scimus errare, qui omnes psalmos David arbitrantur, et non eorum quorum nominibus inscripti sunt.* (Epist. 139. ad Cypr.) Et S. Augustin lui-même ne craint point de dire sur le titre du premier psaume : *Non omnes psalmi a David editi sunt* Ainsi, nous pouvons bien conclure avec Calmet et avec le plus grand nombre des interprètes, que tous les psaumes ne sont pas de David, mais qu'il est l'auteur de la plus grande partie. Du reste, Théodoret dit sagement : *Quamnam mihi affert utilitatem, sive horum (psalmorum), sive illorum sint aliqui, cum certum est ex virtute spiritus Dei omnes scripsisse?* Et S. Grégoire-le-Grand dit admirablement la même chose : *Cum ejus rei Spiritum sanctum auctorem tenemus, cum scriptorem quærimus? Quid aliud agimus, nisi legentes litteras, de calamo percunctemur?* Lisons la lettre, dit ce saint pontife, et sachons qu'elle est divine; de quoi nous sert-il de chercher laborieusement laquelle plume l'a écrite?

VIII. Touchant la version des psaumes, il n'y a point de doute que toutes les autres versions devraient être corrigées sur le texte hébraïque qui est l'original; mais, comme nous l'avons déjà observé, cette règle aujourd'hui n'est rien moins que certaine, parce que, de nos jours, l'original hébreu est plein de fautes qui s'y sont introduites, ou par la négligence des copistes, ou par l'inexactitude de la presse; d'autant mieux que les mots hébreux sont écrits maintenant avec la ponctuation introduite par les Rabbins, laquelle y a introduit plusieurs équivoques et même des erreurs. D'où il suit premièrement, que le texte hébreu est interprété tantôt d'une manière et tantôt de l'autre, selon la pensée de ceux qui l'interprètent; 2° que le sens des psaumes, comme l'observent sagement

plusieurs commentateurs, se trouve moins bien dans l'original que dans les versions qui ont été faites depuis, spécialement dans la version des Septante, qui est estimée la plus exacte, parce qu'elle fut faite au temps où le texte hébreu était le plus correct. Du reste, la version latine de la Vulgate, que S. Augustin appelle *italique*, et S. Grégoire *ancienne*, quoique faite dans un style dépourvu d'ornemens, est néanmoins la meilleure; d'autant mieux qu'on s'en servait dans la primitive Église, après qu'elle eût été corrigée par S. Jérôme sur la version des Septante. Il est bon d'observer ici que S. Jérôme fit ensuite une traduction des psaumes, qu'il tira directement du texte hébreu; mais cette seconde traduction, comme le dit Estius, ne fut point reçue des fidèles, et particulièrement des moines, parce qu'il leur en coûtait trop de changer l'ancienne psalmodie; en sorte que, depuis lors jusqu'à nos jours, on a continué de réciter la première traduction corrigée par S. Jérôme. Maintenant, le saint concile de Trente, en sa quatrième session, a déclaré que la Vulgate est exempte de toute erreur essentielle; en sorte que cette version est pour nous la plus sûre, depuis que le concile a dit : *Si quis autem libros illos integros cum omnibus partibus suis, prout in ecclesia catholica legi consueverunt, et in veteri vulgata latina editione habentur, pro sacris et canonicis non susceperit...*, et sciens et prudens contempserit, anathema sit. Et il est ajouté dans le décret du même concile : *Statuit et declarat (sacrosancta synodus) ut hæc ipsa vetus et vulgata editio, quæ longo tot sæculorum usu in ipsa catholica Ecclesia probata est in publicis lectionibus, et pro authentica habeatur, et ut nemo illam rejicere quovis prætextu audeat, vel præsumat.*

IX. C'est pourquoi, dans cette traduction, nous nous

attacherons pour l'ordinaire à la version de la Vulgate, puisqu'il est hors de doute qu'elle est pour nous la plus sûre, étant exempte de toute erreur essentielle; d'autant mieux que notre Vulgate a souvent suivi la version des septante interprètes, qui, lorsqu'ils écrivirent, avaient devant les yeux le texte hébreu, bien plus épuré que nous ne l'avons de nos jours. Je le dis d'autant plus que je me propose, comme je l'ai expliqué en commençant, de faire comprendre le mieux possible à celui qui dit l'office les psaumes qu'il récite, lesquels sont rangés dans l'office absolument comme dans l'édition vulgate, ainsi que le dit Urban VIII dans sa bulle, *Divinam psalmodiam*, qui se lit au commencement du bréviaire. C'est pourquoi je m'attacherai ordinairement à la lettre des psaumes tels qu'ils sont placés dans l'office. Néanmoins, dans certains endroits où le sens de la lettre ou du texte paraît difficile à comprendre, je ferai en sorte de l'expliquer par d'autres mots.

X. Pour ce qui regarde le titre des psaumes, j'observe que cette matière est si confuse, que les saints interprètes, malgré tous leurs efforts, n'ont jamais pu parvenir à la rendre claire; car plusieurs titres sont anciens; d'autres ont été ajoutés avant la collection d'Esdras; mais on ne sait point par qui; d'autres encore ont été ajoutés en des temps postérieurs: c'est pourquoi dans la version des Septante et dans la Vulgate on lit des titres qu'on ne trouve point dans l'original hébraïque. On doute même si les noms qui se trouvent exprimés dans ces titres, sont les noms des auteurs, ou simplement ceux des chantres des psaumes. J'abandonnerai donc l'explication des titres et j'exposerai seulement au commencement de chaque psaume le sommaire succinct des matières qu'il contient.

XI. On discute enfin, parmi les savans, si les psau-

mes ont été écrits en vers ou en prose. Joseph Scaliger, dans ses notes sur la chronique d'Eusèbe, et d'autres auteurs avec lui, pensent que les psaumes n'étaient point des vers, mais qu'ils étaient une simple prose ornée du style poétique, comme dit Scaliger; et Calmet adopte aussi cette opinion : mais le plus grand nombre des savans croient communément, avec S. Jérôme, que les psaumes ont été écrits en vers. De quelle manière ces vers étaient-ils construits, si c'est avec la mesure d'un certain nombre de syllabes, si c'est avec ou sans rime, c'est ce qu'on n'a pu et ce qu'on ne pourra jamais éclaircir, attendu qu'il n'existe aucun document certain sur l'état de l'ancienne poésie hébraïque, puisque l'idiôme hébreu nous est devenu aujourd'hui tout-à-fait étranger; on en ignore aussi la véritable prononciation; car dans les anciens exemplaires on ne trouve point les voyelles qui y ont été ensuite ajoutées ou retranchées par les rabbins avec la nouvelle ponctuation, en sorte que par cette nouvelle manière d'écrire, les syllabes ont été allongées ou tronquées. Don Xavier Mathei pense que les compositions poétiques des Hébreux étaient en vers libres, sans aucune mesure réglée de syllabes et sans aucun lien, mais qu'elles ressemblaient à des chœurs de tragédie. J'en ai dit assez sur les questions proposées. Venons-en maintenant à l'explication des psaumes.

XII. Mais avant d'entrer dans cette matière, j'ai cru qu'il serait utile pour ceux qui sont obligés à réciter l'office divin, d'exposer ici quelques réflexions, qui peuvent grandement aider à le réciter comme il faut, c'est-à-dire avec attention et dévotion. Tous les hommes devraient s'employer continuellement, durant la vie présente, à louer le Seigneur, à le remercier de ses bienfaits et à lui

demander les grâces nécessaires pour l'acquisition du salut éternel ; mais parce que les séculiers vivent distraits dans les affaires du monde , la sainte Église veut que les ecclésiastiques et les religieux de l'un et de l'autre sexe , soient occupés , au moins en certaines heures de la journée , à louer Dieu , et à le prier pour tous les fidèles et pour l'agrandissement de la sainte Église.

XIII. C'est pourquoi le docteur angélique S. Thomas dit que l'office divin est une prière commune , que l'Église présente à Dieu par le moyen de ses ministres , au nom de tout le peuple chrétien. *Communis quidem oratio est , quæ per ministros Ecclesiæ , in persona totius fidelis populi , Deo offertur.* (2. 2. quæst. 23. art. 12.) Et il dit ailleurs que l'office divin est une œuvre publique imposée aux ecclésiastiques pour l'édification de l'Église , c'est-à-dire pour sa conservation et pour son accroissement. *Obsecrationibus et psalmis vacare in Ecclesia , divinum officium celebrando , est opus quoddam publicum ad ædificationem Ecclesiæ ordinatum.* (S. Thom. Opusc. 29. cap. 5.) Et S. Bernard avait dit avant lui que les obligations principales des ecclésiastiques étaient de trois sortes , savoir : de prêcher la parole divine , de donner le bon exemple aux autres , et de prier pour tous : mais il ajoute que l'obligation de prier est plus grande que les deux autres. *Manent tria hæc , verbum , exemplum , oratio : major autem his est oratio.* (S. Bern. Op. 201.)

XIV. Nous pouvons juger par là , combien grand sera le châtiment que recevront dans l'autre vie ceux qui , étant obligés de réciter l'office , l'abandonnent par ennui ou pour se livrer aux divertissemens du monde. Mais sans parler de ceux-là , je m'arrête à ceux qui le récitent négligemment : c'est une pitié de voir avec quelle

négligence certains ecclésiastiques récitent les heures canoniales : les uns les disent dans les rues, d'autres appuyés contre un balcon et regardant les passans ; d'autres remplissent ce devoir en conversant ou en riant avec leurs amis, en badinant, et en mêlant aux louanges de Dieu des paroles impertinentes et des facéties, sans faire aucune attention à ce qu'ils disent. Si quelqu'un de ces hommes se trouvait en présence d'un prince, et qu'en lui parlant il le traitât de la sorte, il serait à l'instant châtié et expulsé de sa présence ; et cependant il s'en trouve qui ont l'audace de parler ainsi avec Dieu, en sorte qu'ils semblent plus attentifs à le déshonorer qu'à lui rendre hommage.

XV. Au contraire, le mérite et l'utilité queretirent de l'office divin ceux qui le disent attentivement, sont très-considérables. Combien de lumières ne reçoit-on pas de ces divines paroles ! De combien de saintes maximes l'ame se pénètre ! Combien ne peut-on pas faire d'excellens actes d'amour, de confiance, d'humilité, de contrition, en prêtant son attention aux versets récités ! Surtout combien de belles prières ne récite-t-on point dans l'office, prières qui nous obtiendraient, si elles étaient faites avec foi et avec ferveur, des trésors de grâces, selon la promesse infailible que le Seigneur a faite d'exaucer celui qui le prie ! *Petite, et dabitur vobis.* (Math. VII. 7.) *Omnis qui petit accipit.* (Luc. XI. 10.)

XVI. J'ajoute que, quand l'office se récite sans dévotion, et sans autre attention que celle de s'en débarrasser au plus vite, alors il devient un fardeau lourd et gênant, et il nous semble qu'il ne finit jamais ; mais lorsqu'au contraire on le récite avec dévotion, et avec le désir d'en profiter, appliquant l'ame et le cœur aux paroles que nous

proférons de bouche, le poids en devient doux et léger, comme les saints l'expérimentaient très-bien, eux qui trouvaient plus de plaisir à dire l'office, que les mondains n'en trouvent dans leurs divertissemens séculiers. On peut mériter plusieurs degrés de gloire en récitant un seul office, si on le récite avec dévotion; quelle abondance de mérites n'aurons-nous donc pas après avoir bien récité l'office durant trente ou quarante années? C'est cette pensée qui m'a engagé à entreprendre le travail de cette traduction, afin que ceux qui, par devoir, s'appliquent à dire l'office, le fassent avec mérite et profit pour leur ame, et non point avec peine et en déméritant, ce qui serait pour eux le sujet du compte rigoureux qu'ils devraient en rendre au tribunal de Dieu, et de la peine qu'ils auraient mérité de subir dans l'autre vie.
